AR Prefecture

017-211703442-20220922-D20222_09_01-DE Reçu le 28/09/2022

Reçu le 28/09/2022 Publié le 28/09/2022



SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D2022 09 01

Date de convocation :

12 septembre 2022

Nombre de Membres : 19

En exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 2 Votants : 15 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 12 septembre 2022., sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche,

<u>PRÉSENTS</u>: M. BASCLE Didier, Mme ETOURNEAU Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, M. MARIE Jean-Michel M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme LOIZEAU Patricia, Mme ROUX Sylvie, Mme BEAU Christine, M. MICHAUD Fabrice, Mme PERROGON Vivianne, Mme SEYNAT Sonia.

ABSENTS EXCUSES:

Mme GEAY Valérie a donné pouvoir à M. MICHAUD Fabrice M. CORDEAU Pascal a donné pouvoir à M. FILLON Nicolas, M. FILLON Nicolas, Mme ECOTIERE Jeannik, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, M. ZIMMERMANN Christopher

A été nommé secrétaire de séance : M. LECLANCHE Christian

OBJET: PROPOSITION ACQUISITION DE PARCELLE N°C 583

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un couple d'administré souhaite acquérir la parcelle N°C 583 appartenant à la commune étant donné que celui-ci entretient régulièrement cette parcelle.

Monsieur le maire propose au conseil de délibérer sur le principe de vendre cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 5 ABSTENTIONS et 10 CONTRE.

N'APPROUVE PAS cette vente du fait de la présence d'un puits communal.

N'AUTORISE PAS le maire à vendre la parcelle N°C583

Le maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Fait à SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Le, 22 septembre 2022

Le maire.

Le secrétaire de séance

Didier BASCLE

Christian LECLANCHE